

(1)

(N° 27.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1887.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1888 (1).



RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VERWILGHEN.

MESSIEURS,

Le projet de budget des non-valeurs et des remboursements, pour l'exercice 1888, s'élève au chiffre de fr.	1,636,500 »
présentant une diminution de	50,500 »
sur le montant des crédits fr.	1,687,000 »

votés pour l'exercice 1887.

Le Gouvernement se proposant de mettre, autant que possible, les allocations en rapport avec la réalité des faits, établit à l'article 9 : « Restitution de droits » de pilotage, de phares et fanaux et autres indûment perçus par l'administration » de la marine » une réduction de 500 francs.

Les faits constatés pendant les derniers exercices justifient cette proposition, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne la réduction de 50,000 francs proposée à l'article 10 sur les droits de pilotage, de phares et fanaux, à rembourser aux sociétés qui desservent les lignes de navigation régulière à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.

Les renseignements statistiques fournis sur les cinq derniers exercices par le

(1) Budget, n° 98, XII.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. VERWILGHEN, HOUZEAU DE LEHAIE, VAN NAEMEN, LEFEBVRE, DE NEEFF et MULLE DE TERSCHUEREN.

Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes feraient plutôt supposer que le crédit de 220,000 francs, voté pour les exercices 1885 et 1886, ayant été insuffisant, le sera, selon toute probabilité, pour l'exercice prochain.

Voici, en résumé, les renseignements statistiques dont il s'agit :

SERVICE POSTAL D'ANVERS.

I. SUR LE BRÉSIL ET SUR LES ÉTATS DE LA PLATA.

Mouvement. — Exportations et importations réunies.

ANNÉES.	Nombre de traversés.	Jauge nette anglaise. — Totale.	CHARGEMENT EN TONNEAUX DE FRET.					PASSAGERS.	
			Moyenn.	Brésil.	Plata.	TOTAL.	Moyenne par traversée.	Nombre total.	Moyenne par traversée.
1883.	66	85,185	42.90	44,415	57,310	71,725	40.88	296	4
1884.	48	64,266	43.38	5,898	51,068	56,966	41.86	440	8
1885.	48	64,594	43.45	40,438	53,402	63,537	43.23	424	2
1886.	50	68,320	43.66	43,254	50,801	64,052	42.84	607	42

Avantages pécuniaires accordés aux concessionnaires.

ANNÉES.	Nombre de traversés.	Taxes postales liquidées.	Droits de pilotage et de saunax remboursés.	Primes de régularité.	Amendes pour retard au départ ou dans la durée des trajets.	Soldes des primes et amendes.	Total général des avantages.	Moyenne des avantages par traversée.
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1883.	66	21,682 82	86,468 80	246,222 50	50,641 67	P. 195,580 83	303,432 45	4,597 46
1884.	48	4,059 24	64,643 22	205,094 46	43,983 33	P. 491,440 83	259,783 29	5,412 15
1885.	48	6,234 44	67,502 45	224,087 50	34,466 67	P. 489,620 83	263,354 09	5,484 54
1886.	50	23,790 47	66,407 68	Litigieux.	Litigieux.	"	"	"

II. SUR NEW-YORK ET SUR PHILADELPHIE.

Mouvement. — Exportations et importations réunies.

ANNÉES.	Nombre de traversées.	Jauge nette anglaise. — Totale.	CHARGEMENT EN TONNEAUX DE FRET.			PASSAGERS.	
			Moyenne.	Total.	Moyenne.	Nombre total.	Moyenne par traversée.
1882	417	319,417	2,727 ⁵ / ₁₀₀	223,602	1,914 ¹ / ₁₀₀	32,804	280
1883	426	347,452	2,757 ⁵ / ₁₀₀	232,501	2,004	36,643	290
1884	428	395,637	3,091	310,297	2,424	35,999	284
1885	428	404,433	3,457	304,170	2,376	36,532	285
1886	428	396,977	3,404	341,406	2,664	29,384	229

Avantages pécuniaires accordés aux concessionnaires.

ANNÉES.	Nombre de traversées.	Produit des taxes postales.	Sommes pour parfaire le minimum postal garanti.	Droits de pilotage et de fanaux remboursés.	Amendes.	Total général des avantages après déduction des amendes.	Moyenne des avantages par traversée.
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1882	417	2,082 68	493,072 92	429,331 78	70,615 85	558,924 55	4,777 40
1883	426	3,684 »	496,614 40	437,235 45	2,062 50	633,467 75	5,043 39
1884	428	4,519 54	495,802 04	454,149 26	5,475 »	645,998 84	5,046 84
1885	428	4,649 86	495,744 09	452,266 68	25 »	652,575 63	5,098 24
1886	428	4,597 85	495,765 85	456,955 40	4,537 50	655,784 60	5,123 29

Il résulte des tableaux qui précèdent que, durant les quatre dernières années, il a fallu rembourser les droits de pilotage et de fanaux, en moyenne :

A la compagnie Lamport et Holt	fr. 71,172 96
A la « Red Star Line »	149,401 62
Total	fr. 220,574 58

Il conviendrait donc, semble-t-il, de conserver le chiffre porté aux budgets de 1886 et de 1887.

Toutefois le budget des non-valeurs et des remboursements ayant été adopté sans aucune observation par toutes les sections et les divers crédits proposés par le Gouvernement n'étant point limitatifs, la section centrale croit pouvoir engager la Chambre à adopter le budget dans son ensemble, sans y apporter de modifications.

Le Rapporteur,

S. VERWILGHEN.

Le Président,

P. TACK.

